

Directive relative à la non-discrimination

Les fournisseurs de soins de santé et tous les employés de Johns Hopkins Medicine se conforment aux dispositions législatives fédérales en matière de droits civils et n'exercent aucune discrimination envers, n'excluent ni ne traitent les individus différemment en fonction de leur race, couleur, origine ethnique, pays d'origine, âge, langue, handicap physique ou mental, religion, sexe, orientation sexuelle ou expression de l'identité sexuelle. Les organismes qui suivent cette Directive (collectivement «les Entités de Johns Hopkins Medicine») incluent tous les fournisseurs de soins de santé qui prodiguent ces soins aux individus sur les lieux d'exécution de la prestation et les employés de Johns Hopkins Medicine, notamment les personnes énumérées au sein de cette Directive.

Les Entités de Johns Hopkins Medicine:

- fournissent une assistance et des services gratuits à toutes les personnes souffrant de handicaps, en vue de communiquer avec efficacité: interprètes en langue des signes, informations écrites sur des supports divers et variés (impression à gros caractères, formats audio, formats électroniques accessibles et autres), et
- fournissent des services de langue gratuits aux personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais: interprètes qualifiés et informations écrites dans d'autres langues

Si vous avez besoin de ces services, vous-même ou votre représentant peut informer l'un des membres de votre équipe soignante, tel que votre infirmière, médecin généraliste ou spécialiste.

Si vous-même ou l'un de vos représentants estime que l'Entité Johns Hopkins responsable de ces services ne les a pas correctement fournis ou a fait preuve de discrimination à votre égard en fonction de votre race, couleur, pays d'origine, handicap ou sexe, vous-même ou votre représentant peut contacter le Bureau des relations patients afin de déposer une réclamation ou une plainte officielle.

Si vous avez besoin d'assistance pour formuler cette réclamation, vous pouvez demander de l'aide auprès du Bureau des relations patients ou toute autre personne au sein de l'Entité Johns Hopkins Medicine (JHM). Veuillez consulter le site web JHM sur les [Droits et Responsabilités des patients](#) pour obtenir toutes les informations nécessaires à la formulation de plaintes et réclamations.

Vous pouvez également déposer une plainte pour discrimination auprès du département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis par email ou téléphone au:

Département de la Santé et des Services
Sociaux des États-Unis 200 Independence
Avenue, SW Room 509F, HHH
Building Washington,
D.C. 20201
1-800-368-1019, 800-537-7697 (TDD)
Formulaires de réclamation disponibles sur <http://www.hhs.gov/ocr/office/file/index.html>